

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 13 décembre 2021

Monsieur Roland GIBERTI, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 101 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Patrick AMICO - Christian AMIRATY - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Mireille BALLETTI - Sébastien BARLES - Marie BATOUX - Mireille BENEDETTI - Nassera BENMARNIA - Sabine BERNASCONI - Julien BERTEI - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Corinne BIRGIN - Sarah BOUALEM - Doudja BOUKRINE - Valérie BOYER - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Roland CAZZOLA - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Lyece CHOULAK - Sandrine D'ANGIO - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Alexandre DORIOL - Cédric DUDIEUZERE - Claude FERCHAT - Olivia FORTIN - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - David GALTIER - Audrey GARINO - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - Sophie GRECH - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Frédéric GUELLE - Prune HELFTER-NOAH - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Sébastien JIBRAYEL - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Vincent KORNPROBST - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Maxime MARCHAND - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Férouz MOKHTARI - Yves MORAINÉ - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Pauline ROSSELL - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Laure ROVERA - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Nathalie TESSIER - Ulrike WIRMINGHAUS.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Marion BAREILLE représentée par Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Romain BRUMENT représenté par Julien BERTEI - Martin CARVALHO représenté par Denis ROSSI - Hervé MENCHON représenté par Aïcha SIF - Eric MERY représenté par Mathilde CHABOCHE - André MOLINO représenté par Michel ILLAC - Didier PARAKIAN représenté par Laure-Agnès CARADEC - Benoît PAYAN représenté par Anthony KREHMEIER - Michèle RUBIROLA représentée par Vincent KORNPROBST - Guy TEISSIER représenté par Patrick PAPPALARDO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Franck ALLISIO - Nadia BOULAINSEUR - Emmanuelle CHARAFE - Jean-Marc COPPOLA - Samia GHALI - Sophie GUERARD - Eric LE DISSES - Bernard MARANDAT - Frank OHANESSIAN - Yannick OHANESSIAN - Lionel ROYER-PERREAUT - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Catherine VESTIEU - Anne VIAL.

Signé le 13 Décembre 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 14 Décembre 2021

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

EAU 005-588/21/CT

■ CT1 - Budget Annexe EAU du Territoire Marseille Provence - Approbation de la révision de l'opération d'investissement relative à la réhabilitation de l'alimentation en eau brute de l'usine de production de Sainte Marthe à Marseille 14ème arrondissement - Phase 2

Information du Conseil de Territoire

DEA 21/19970/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence sera prochainement saisi du rapport présenté ci-après pour information au Conseil de Territoire Marseille Provence.

L'opération de réhabilitation de l'alimentation en eau brute de l'usine de Sainte Marthe a été approuvée par délibération DEA 011-1464/16/CM du 15 décembre 2016.

Une revalorisation de l'opération d'investissement relative à la réhabilitation de l'alimentation en eau brute de l'usine de production de Sainte Marthe a été approuvée par délibération DEA 001-5422/19/BM du 28 février 2019. Il est apparu en effet que nous pouvions sécuriser cette alimentation jusqu'à la prise d'eau de Four de Buse sur le canal de Marseille, soit 260 m de linéaire supplémentaire.

L'opération a ensuite dû être interrompu faute de disposer des autorisations foncières nécessaires à la mise en œuvre des travaux. Ce dernier point étant résolu, la poursuite des études a mis en évidence la nécessité de mettre en œuvre des équipements complémentaires afin :

- D'assurer la continuité du service d'alimentation en eau potable durant les travaux
- D'améliorer le secours de l'alimentation de l'usine de Ste Marthe par celle de Vallon Dol
- D'optimiser le fonctionnement de l'usine

Par ailleurs, les terrains traversés par les futures canalisations ont été mis en exploitation agricole. Les travaux ont dû être adaptés à ces nouvelles contraintes :

- Création d'un branchement sur les canalisations en projet afin d'irriguer le secteur agricole
- Sauvegarde des rigoles existantes
- Préservation des arbres
- Dépose des clôtures existantes et mise en place de clôtures provisoires, puis remise à l'état initial

Ces contraintes apparues à l'avancement des études génèrent des surcoûts de travaux.

La présente révision porte le montant de l'opération 2017102700 de 2 800 000 €HT à 3 800 000 €HT.

Signé le 13 Décembre 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 14 Décembre 2021

Le Conseil de Territoire doit donc être saisi pour information du projet de délibération précité

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille- Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération DEA 011-1464/16/CM du 15 décembre 2016 portant création et affectation de l'autorisation de programme pour la réhabilitation de l'alimentation en eau brute de l'usine de Sainte Marthe ;
- La délibération DEA 001-5422/19/BM du 28 février 2019 d'approbation de la revalorisation et de l'affectation de l'opération d'investissement relative à la réhabilitation de l'alimentation en eau brute de l'usine de production de Sainte Marthe à Marseille 14ème arrondissement - Phase 2.

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- Qu'il convient de procéder à la révision d'un montant de 1 000 000 €HT pour un montant total de 3 800 000 €HT de l'opération d'investissement afin de permettre sa réalisation ;
- Qu'il convient de procéder à l'affectation de la révision de 1 000 000 €HT pour un montant total de 3 800 000 €HT de l'opération d'investissement ;
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'actualiser les crédits de paiement y afférents.

DELIBERE

Article 1 :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence est saisi pour information sur le projet de délibération portant sur la révision de l'opération d'investissement relative à la réhabilitation de l'alimentation en eau brute de l'usine de production de Sainte Marthe à Marseille 14ème arrondissement - Phase 2.

Article 2 :

Sont approuvées la révision et l'affectation de l'opération d'investissement 2017102700, concernant « la réhabilitation de l'alimentation en eau brute de l'usine de production de Sainte Marthe à Marseille 14ème arrondissement - Phase 2 », pour un montant de 1 000 000 €HT, portant ainsi le montant total de l'opération à 3 800 000 €HT, rattachée au programme 171122EA

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget Eau -sous politique F160 – natures 2031 et 2315 du territoire Marseille Provence, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

Montant antérieur : 94 043,80 euros HT

Année 2022 : 1 684 480,00 euros HT

Année 2023 : 2 021 476,20 euros HT

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Roland GIBERTI